

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Réévaluation des offres reçues dans le cadre du marché public pour la production des permis de conduire

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le retrait des décisions d'attribution du marché public pour la production des permis de conduire et sur la réévaluation des offres reçues.

Le Conseil des ministres a donné le 22 octobre 2012 l'autorisation d'attribuer un marché public pour la production, la personnalisation et la distribution des permis de conduire au format carte bancaire. Le précédent contrat, conclu pour une durée de 5 ans, prend fin le 28 février 2018. C'est pourquoi le SPF Mobilité et Transports a lancé un nouveau marché, qui a été attribué par le Conseil des ministres le 1er décembre 2017.

Toutefois, une erreur importante a été commise lors de l'évaluation d'une offre. Il est dès lors jugé nécessaire de procéder au retrait de l'attribution du marché et à une réévaluation des offres reçues.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be